Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 18 février à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège n° 1)
Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège n° 3)
Marc Champagne (siège n° 4)
Nathalie Turgeon (siège n° 5)
Vacant (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-sept (27) citoyens(es) sont présents(es)

2025-02-519 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

2025-02-520 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu avec l'ajout d'un dépôt d'une pétition au point varia.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire explique, aux citoyens(nes) présents(es), qu'il voulait ajouter un point à l'ordre du jour et que les membres du conseil ont refusés que ce point soit présenté. Il explique aussi que c'est la façon que la démocratie fonctionne.

LÉGISLATIF

2025-02-521 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 21 janvier 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-522 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 28 JANVIER 2025.**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 28 janvier 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-523 **MANDAT À LA FIRME DEVEAU**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU QUE la Firme Deveau représente la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles dans un dossier de mise en demeure et d'autoriser la directrice générale, Lyz Beaulieu, à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-02-524 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 JANVIER 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501474 à C2501483,** et **L2500001 à L2500037** ainsi que **P2500001 à P2500036** totalisant la somme de **496 978,29 $** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-525 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 JANVIER 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 décembre 2024 totalisant la somme de **44 448,78 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-526 **MISE À JOUR DES COMITÉS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

COMITÉS MUNICIPAUX (MISE À JOUR : 2024-02-20)	
Le maire Luc Diotte siège sur tous les comités de la municipalité. La mairesse-suppléante Danielle Joly a été nommée le 21 janvier 2025.	
COMITÉ	**RESPONSABLE(S)**
Comité de développement économique et social	Audrey Blondin-Lebel et Andrée Beaulieu
Communications, événements et loisirs	Audrey Blondin-Lebel, Danielle Joly et Andrée Beaulieu
Culture et bibliothèque	Nathalie Turgeon et Andrée Beaulieu
Dons et subventions de la municipalité	Danielle Joly et Nathalie Turgeon
Environnement, Plan directeur de l'eau (PDE) Lac-des-Îles, Plage et Barrage	Danielle Joly et Nathalie Turgeon
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Marc Champagne et Andrée Beaulieu
Ressources humaines	Audrey Blondin-Lebel et Marc Champagne
Sécurité publique et sécurité civile	Andrée Beaulieu
Urbanisme et Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Danielle Joly et Andrée Beaulieu
Voirie et aqueduc	Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'accepter le tableau identifiant les comités et représentants de différents comités de la Municipalité pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-527

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 24-0787 - VENTE D'UNE STRUCTURE D'ACIER DE 240' x 110'

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été déposé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour et au nom de la Municipalité pour la vente de la structure entreposée au 904, Route 309 à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ATTENDU QUE le CAG a procédé à l'ouverture des soumissions le 4 février 2025 à 9h00 et à l'analyse des documents.

ATTENDU QUE le résultat obtenu par le CAG est le suivant :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Usine Circul-R	141 100,00 $
Ferme Bruno Germain	86 666,00 $
Deligaro Services Immobiliers	85 701.75 $

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Luc Diotte, maire	Contre

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'Usine Circul-R au montant de 141 100$ et de payer la commission de 10% au Centre d'approvisionnements gouvernementaux (CAG) la somme de 14 110$ ainsi qu'autoriser la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents en lien avec la transaction.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LE MAIRE A EXERCÉ IMMÉDIATEMENT SON DROIT DE VETO

2025-02-528

ÉLECTION GÉNÉRALE 2025 - RÉSILIATION DE LA RÉSOLUTION 3896-21-06-08 EN DATE DU 8 JUIN 2021.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de votre d'une personne qui est inscrite comme électeur habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

CONSIDÉRANT le peu de participation de la population non-résidente ainsi que les coûts occasionnés ainsi que le surplus de travail que nous devons déployés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de résilier la résolution 3896-21-06-08 en date du 8 juin 2024 qui permettrait d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin et de revenir au vote en présentiel pour tout citoyen habile à voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-529

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle, un état des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu à la Salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, située au 405, rue du Pont à Mont-Laurier le 8 mai 2025 à 10 h;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU que la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle, l'état des immeubles présenté au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ou qu'une entente ait été signée avant les délais prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2025-02-530 **PROLONGATION DE L'ENTENTE SALARIALE DE NADIA AUBIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE77 POUR L'ANNÉE 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'entente salariale de Nadia Aubin jusqu'au 31 décembre 2025, l'autorisant ainsi à avoir le taux horaire du poste de greffière-trésorière adjointe, selon la convention en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-02-531 **APPUI AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE À LA RIDL**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre veut faire l'acquisition d'une pelle sur roues et un broyeur par règlement d'emprunt

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne.

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU d'appuyer le Règlement #84 décrétant l'acquisition d'une excavatrice sur roues et d'un broyeur lent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-532 **INFORMATION À LA FIRME WSP**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale de procéder au suivi nécessaire avec les consultants de la firme WSP afin de leur permettre de présenter le rapport préliminaire de février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-533 **SONDE SUR LAC DES ÎLES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale de s'assurer de la fonctionnalité de la sonde pour le niveau du lac des îles et de la transmission des données sur le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-534 **TRAVAUX POUR COMPENSATION À LA PLAGE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU de compléter les travaux prévus au projet de compensation pour la plage municipale, soit la production et l'installation des affichettes d'identification des plantes et l'affiche décrivant le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-535 **TRAVAUX À FAIRE POUR AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU de compléter les travaux d'aménagement de la plage suite à l'aide financière de la MRC. Compléter la bande riveraine modèle, l'achat des caméras et la préparation du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-536 **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA STATION DE LAVOIR À BATEAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour		

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale afin de préparer les documents nécessaires à une demande d'aide financière et la présenter au conseil. D'ici le 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2025-02-537 **TRANSFERT DU CONTRAT DE RD CONSULTANT À LA FIRME DUFOUR ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE suite au décès de M. Richard Dufour, fondateur de Groupe RD Consultants;

ATTENDU QUE la Municipalité avait conclu un contrat avec la firme Groupe RD Consultants pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des chemins Presqu'Île et de la Traverse;

ATTENDU QUE la moitié du contrat avait été fait et que le rapport n'était pas terminé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Dufour Environnement à poursuive le contrat octroyé à la firme RD Consultants aux mêmes conditions. Le Conseil municipal autorise la directrice générale à payer la moitié du solde dû immédiatement le restant sur réception du rapport final. Cette nouvelle entente n'engendre aucuns frais supplémentaires pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

2025-02-538 **PRODUCTION DU BABILLARD**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de mandater la direction générale afin qu'elle assure la production et la diffusion aux citoyens du journal «Le Babillard» en février 2025, juin 2025 et octobre 2025. Un budget maximum de 1500$ par parution est prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-539 **POLITIQUE D'AIDE OBNL**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de procéder aux paiements d'aide financière selon certains critères aux organismes à but non lucratif qui ont déposé une demande conforme dans les délais prescrits.

Association de la Protection du Lac-des-Îles	2 000 $
Association de la Protection du Lac-aux-Bouleaux	250 $
Camp de jour le Prisme	300 $
Comité des Loisirs	3 000 $
Centre Christ-Roy (bourse pour un citoyen SALDI)	300 $
École Polyvalente (élève SALDI)	300 $
École des Bâtisseurs	700 $
Comité d'Ensemencement	2 000 $
TOTAL	**8 850 $**

Club des Amis du Lac et le Club Quad pourront bénéficier de la contribution des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-540 **VISION POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de mandater la direction générale de veiller à la vision au département de la bibliothèque municipale des actions suivantes :

- Organisation d'activités pour la Saint-Valentin, le relâche scolaire, la semaine de la Bibliothèque, Pâques, l'Halloween et Noël;
- Promotion de la Granothèque à partir du début mars 2025 jusqu'à la fin octobre 2025;
- Promotion aux 2 semaines de livres «nouveautés / coups de cœur»
- Que les statistiques d'achalandage soient comptabilisées quotidiennement et qu'un bilan mensuel soit remis à la directrice générale la première semaine du mois suivant et que ce bilan soit présenté au conseil lors de l'atelier de travail chaque mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-541 **INVITATION AUX REPRÉSENTANTS DE LA MINIÈRE GRAPHITE NORDIQUE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale afin qu'elle contacte les représentants de la minière Graphite Nordique afin que les membres du conseil puissent échanger sur différents points et la vision de la minière pour les mois à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-542 **ENCADREMENT D'ACTIVITÉ (STYLE FESTIVAL, FOIRE, BAZAR…)**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de mandater la directrice générale de réviser la règlementation encadrant les fêtes et festivals et autres évènements du même type, d'ici le 11 mars 2025.

Ceci en :

- Modifiant l'article 4.3.2.5.4 du règlement 330 relatif au zonage, en lui ajoutant le terme « festivals » dans la nomenclature des établissements;
- En actualisant les amendes du règlement 09-22, article 32, afin qu'elles encouragent le respect dudit règlement;
- En élaborant une démarche de demande de permis obligatoire à ajouter au règlement 328 pour toute foire, festival (incluant de type rave), fête populaire, fête foraine ou cirque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt d'une pétition par Carmen Lepage

2025-02-543 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec **excepté la résolution numéro 2025-02-427 pour laquelle j'exerce le droit de veto conformément à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.**

_____
Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____
Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE